



GOODPLANET.be

**CODE ETHIQUE**  
*GoodPlanet Belgium*



## POURQUOI SOUTENIR GOODPLANET BELGIUM ?

GoodPlanet Belgium asbl, fondée en 1997, œuvre pour l'avenir de la société et est convaincue que le développement durable est essentiel pour garantir le bien-être à long terme, tant pour les personnes, que pour les organisations civiles et les entreprises.

Le partenariat entre GoodPlanet Belgium et un sponsor doit mener à une situation "win-win-win" dont chaque partie ressort gagnante : le sponsor, GoodPlanet Belgium en tant qu'association et les objectifs poursuivis par GoodPlanet Belgium, à savoir un avenir durable. Un partenariat avec GoodPlanet Belgium peut par exemple aider le sponsor à concevoir sa politique de CSR<sup>1</sup>, à continuer à la développer et à la mettre en œuvre.

## POURQUOI GOODPLANET BELGIUM CHERCHE DU SOUTIEN ?

Seulement 5% des ressources opérationnelles de GoodPlanet Belgium sont issues de soutiens structurels des autorités publiques. Cette situation rend GoodPlanet Belgium dépendant des dons et des financements particuliers de projets émanant de ses partenaires. Afin de garantir la continuité de ses activités et d'avoir l'ambition de relever des défis sociétaux importants, GoodPlanet Belgium est à la recherche de fonds. Cela permet d'une part de financer des projets spécifiques et, d'autre part, de développer l'association en véritable organisation professionnelle qui, indépendamment de la politique et d'autres influences externes, peut déterminer ses propres lignes de conduite et les suivre. Cette politique est soumise aux besoins de la société à court et à long termes. GoodPlanet Belgium veut s'engager pour mettre en place des innovations sociétales et veut pouvoir analyser, suivre et mesurer les impacts de ses actions sur le long terme.

Ce code éthique a pour but de donner à GoodPlanet Belgium un fil conducteur lors du développement de relations avec les sponsors et les donateurs. Il constitue une base de dialogue et un cadre pour les négociations avec les partenaires potentiels et existants.

Ce code doit aider GoodPlanet Belgium à respecter ses valeurs de base à la réception de soutiens et à la prise d'engagements vis-à-vis de bienfaiteurs. Les valeurs de base de GoodPlanet Belgium sont la solidarité, la paix, la démocratie et la citoyenneté, et le bien commun. Ce code veille à la cohérence avec la mission, la vision, les valeurs et les positionnements thématiques de GoodPlanet Belgium.

Une distinction est faite entre les sponsors et les donateurs. Les sponsors (sociétés, organisations civiles, pouvoirs publics, ...) attendent de GoodPlanet Belgium une contrepartie, comme de la visibilité, un produit final ou la mise à disposition de connaissances et d'expertises. Les donateurs (pas uniquement des personnes privées) soutiennent GoodPlanet Belgium sans attendre de retour spécifique. Nous parlons de bienfaiteurs dans les sections qui concernent aussi bien les sponsors que les donateurs. Ce code s'appliquera à toute forme de soutien, par exemple aussi aux dons en nature.

GoodPlanet Belgium s'engage à communiquer de façon transparente sur sa politique de collecte de fonds, tant vers les donateurs et les sponsors potentiels et existants, que vers ses employés et le grand public.

## BUT DE CE DOCUMENT

<sup>1</sup>Corporate Social Responsibility = Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

## CONFIDENTIALITE ET RESPECT DES BIENFAITEURS

GoodPlanet Belgium s'engage à respecter la Loi sur la Protection de la Vie Privée, (aussi connue sous le nom de GDPR – General Data Protection Regulation). GoodPlanet Belgium traite en toute discrétion, les fichiers contenant les données personnelles réunies dans le cadre de ses activités de collecte de fonds. L'accès à ces données est exclusivement réservé aux personnes qui en ont besoin pour la bonne gestion de la collecte de fonds et la circulation de l'information dans ce cadre. Ces personnes sont mandatées par le Comité de Direction. Le Comité de Direction garantit la confidentialité des données.

Toutes les données récoltées sont propriété intégrale de GoodPlanet Belgium et ne sont utilisées que dans le cadre des objectifs sociaux de GoodPlanet Belgium. Les informations acquises lors d'une relation visée par ce code éthique, ne sont pas utilisées ou mises à disposition, sans l'autorisation explicite du bienfaiteur. Toutefois, s'il apparaît que le bienfaiteur enfreint la loi, GoodPlanet Belgium peut interrompre le contrat et en rendre publiques les raisons.

Au sein de GoodPlanet Belgium, les personnes contacts des bienfaiteurs sont informées des dons de ces personnes, organisations et sociétés, à moins qu'il soit explicitement demandé de ne pas le faire.

GoodPlanet Belgium respecte toujours la liberté de choix des bienfaiteurs (potentiels), même celle de ne pas s'engager dans une collaboration avec GoodPlanet Belgium.

## GARANTIES AUX DONATEURS ET SPONSORS

GoodPlanet Belgium s'engage à fournir à ses bienfaiteurs, en temps voulu, l'information correcte et complète sur l'utilisation des moyens financiers offerts. GoodPlanet Belgium communiquera aussi clairement et à l'avance avec les sponsors sur les objectifs fixés et les critères d'évaluation.

Sur requête d'un sponsor, une utilisation spécifique des moyens offerts peut être convenue. Dans ce cas, GoodPlanet Belgium ne peut modifier la destination des fonds sans le consentement du sponsor. GoodPlanet Belgium s'engage à respecter

tout éventuel accord concernant la communication autour de la collaboration. Les accords possibles sont la mention d'un nom ou d'un logo dans une brochure, sur un site Internet, dans une lettre d'information ou un communiqué de presse ou sur les médias sociaux.

## GARANTIES POUR GOODPLANET BELGIUM

Dans le cadre des éventuels accords conclus, GoodPlanet Belgium conserve à tout moment son indépendance, ainsi que sa liberté d'action et de communication, en restant dans la ligne de conduite de ses missions et sa vision et objectifs propres. La visibilité du sponsor en rapport avec les projets (par exemple dans des publications) doit être adaptée à l'âge du public cible et sera d'autant plus limitée lorsqu'il s'agit d'un public de jeunes enfants. GoodPlanet Belgium cadrera correctement le sponsoring dans le message qui sera adressé au jeune public.

Dans le cadre du lancement d'une collaboration, GoodPlanet Belgium attend de son partenaire une communication claire sur ses attentes, ses motivations et les raisons de son soutien.

## CRITERES DE SELECTION DES DONATEURS ET DES SPONSORS

Pour garantir un fonctionnement éthique, les dons et les sponsorings sont confrontés à différents critères, détaillés ci-après. Une exception importante est faite pour les dons (en l'occurrence des dons sans contrepartie) de personnes privées. Dans les conditions habituelles, ceux-ci sont acceptés directement car ils sont difficiles à contrôler ; ils ne peuvent pratiquement pas être refusés ; ils ne sont pas liés à des exigences de contrepartie. C'est pourquoi les critères ci-dessous ne sont pas d'application.

Pour être considéré comme donateur, la politique de 'fundraising' de GoodPlanet Belgium (et notamment le présent Code Ethique) doit être acceptée par le donateur, et ce au niveau décisionnel le plus élevé. Si des accords spécifiques sont conclus (p.ex. en matière de communication, de mise à disposition de moyens ou de contreparties attendues), tant GoodPlanet Belgium que le donateur doivent approuver ceux-ci complètement.

Les partenaires (hormis les personnes privées) doivent être actifs en matière de CSR (voir par exemple les directives ISO 26000) ou doivent être ouverts à s'engager dans une politique de CSR. GoodPlanet Belgium attend du partenaire qu'il prenne l'initiative de l'informer sur la politique CSR. Le partenaire doit au minimum répondre aux exigences légales. Les labels reconnus et toutes certifications sont des arguments positifs qui prêchent en faveur du donateur.

Ci-dessous se trouve une liste de critères importants aux yeux de GoodPlanet Belgium pour la sélection d'un bienfaiteur, d'autres critères peuvent être ajoutés sur la base des expériences pratiques.

GoodPlanet Belgium renonce à la collaboration avec des entreprises qui :

- posent des actes illégaux;
- ne respectent pas les droits de l'homme (p.ex. le non-respect de standards internationaux comme les normes ILO<sup>2</sup>) ;
- portent atteinte, de manière consciente et significative, aux humains, aux animaux ou à l'environnement (nature, biodiversité, ressources naturelles, ...) en disproportion avec le résultat attendu et/ou obtenu;
- sont actives dans l'industrie de la guerre ou dont l'activité principale est de fournir ou produire

des composants essentiels pour l'industrie de la guerre.

En cas de doute, GoodPlanet Belgium est ouvert au dialogue et offre la possibilité au donateur potentiel d'explicitier ses positions et ses intentions.

GoodPlanet Belgium ne peut s'appuyer que sur les informations libres d'accès concernant les donateurs et sur les informations que ceux-ci ont explicitement délivrées durant la phase de prise de connaissance mutuelle. Il sera tenu compte aussi bien des activités locales qu'internationales du donateur.

Si, après le début de la coopération alors qu'elles étaient inconnues, des violations du code éthique sont mises en lumière, GoodPlanet Belgium se réserve le droit de résilier immédiatement toute collaboration.

L'acceptation d'un don ou d'un sponsoring ne peut, en aucun cas, nuire à l'image et à la réputation de GoodPlanet Belgium.

Une des préoccupations majeures est d'éviter le "greenwashing", lorsqu'un partenaire tente de se construire une belle image qui n'est pas compatible avec l'activité réelle de l'entreprise.

Le Comité de Direction de GoodPlanet Belgium décide sur base de ces critères si une collaboration peut être engagée. S'il y a désaccord au sein du comité de direction, la candidature est soumise au Conseil d'Administration. Si un membre du Comité de Direction a une objection importante contre la décision de la majorité dudit Comité, il peut demander explicitement de porter la question devant le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer le traitement de ces dossiers, à un Comité Ethique, désigné par le Conseil lui-même et se composant au minimum de 3 membres effectifs de l'AG au nombre impair parmi lesquels au moins un qui n'est pas administrateur. Un expert externe peut être invité par le CA.

<sup>2</sup> Normes du International Labour Organisation, voir <http://www.ilo.org>



**GOODPLANET.be**

**GoodPlanet Belgium**

Rue d'Edimbourg 26

1050 Bruxelles

**T +32 (0)2 893 08 08**

**[www.goodplanet.be](http://www.goodplanet.be)**

[info@goodplanet.be](mailto:info@goodplanet.be)

BIC TRIOBEBB • IBAN BE41 5230 8017 3710